



# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U15 MASCULIN – 5x5

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER – 2023/2024



Le Comité du Morbihan de Basket Ball organise sur son territoire un championnat départemental U15 Masculin. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité du Morbihan de Basket Ball (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

<b>DATES ENGAGEMENT D'EQUIPES</b> <b>05/09/2023 pour les D1, D2</b> <b>15/09/2023 pour la D3</b>	Les inscriptions se font sur formulaire en ligne.
<b>DATES DES PLATEAUX D1 et D2</b>  <b>16/17 septembre 2023</b>	Toutes les équipes engagées en <b>D1 et D2</b> doivent participer aux plateaux établis en fonction du niveau d'évolution souhaitée. <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer le niveau des équipes</li><li>- Faire des championnats plus homogènes et adaptés à tous</li><li>- Se préparer pour la saison</li><li>- Détecter les potentiels du département.</li></ul> <b>Règles de participation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tous les participants (joueurs – entraîneurs) devront être licenciés le jour du plateau : en cas de non-présentation de la licence dématérialisée, une pièce d'identité sera demandée. La personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part aux rencontres (cf art. 48 règlements sportif départemental)</li></ul> Règlement adapté suivant les plateaux
<b>DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT</b>	<b>Le championnat se déroule en 3 phases :</b> <b>1<sup>ère</sup> phase :</b> les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de septembre à décembre) <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 poule A de 6 équipes en D1</li><li>• 4 poules B, C, D et E de 4 équipes en D2</li><li>• x poules F, G, H... de 4 équipes en D3</li></ul> A l'issue de cette 1 <sup>ère</sup> phase, un classement est établi en D1. L'équipe classée 1 <sup>ère</sup> (1A) monte en région. Les équipes classées 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> (2A/3A/4A/5A) évoluent en D1 sur la 2 <sup>ème</sup> phase. L'équipe classée 6 <sup>ème</sup> (6A) descend en D2.  Un classement est également établi en D2 et D3. Des matchs de classement sont organisés le 02/12/23 pour déterminer la 2 <sup>nde</sup> phase. <ul style="list-style-type: none"><li>• en D2 : 1B/1C/2D/2E, 2B/2C/1D/1E, 3B/3C/3D/3E, 4B/4C/4D/4E</li><li>• en D3 : 1F/1G/1H/1I..., 2F/2G/2H/2I..., 3F/3G/3H/3I..., 4F/4G/4H/4I... suivant le nombre de poules</li></ul> La répartition des équipes sur les poules de 2 <sup>ème</sup> phase se fera en fonction des résultats des matchs de classement.  <b>2<sup>ème</sup> phase :</b> les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de janvier à février) <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 poules A et B de 4 équipes en D1</li><li>• 4 poules C, D, E et F de 4 équipes en D2</li><li>• 4 poules G, H, I et J de 4 équipes en D3</li><li>• x poules K, L, M... de 4 équipes en D4</li><li>• x poules de 4 équipes en D5 (si plus de 50 équipes engagées)</li></ul> A l'issue de cette 2 <sup>ème</sup> phase, un classement est établi. En cas de montée ou de descente supplémentaire et sans possibilité de faire de matchs de classement, il

sera fait appel au quotient calculé par FBI entre les équipes classées de même rang.

3<sup>ème</sup> phase : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de mars à mai)

- 2 poules A et B de 4 équipes en D1
- 4 poules C, D, E et F de 4 équipes en D2
- 4 poules G, H, I et J de 4 équipes en D3
- x poules K, L, M... de 4 équipes en D4
- x poules de 4 équipes en D5 (si plus de 50 équipes engagées)

Composition des poules :

poule A : équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> phase D1 - 1A/1B/2A/2B

poule B : équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> phase D1 - 3A/3B/4A/4B

poule C : équipes classées 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> phase D2 – 1C/1D/1E/1F

poule D : équipes classées 2<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> phase D2 – 2C/2D/2E/2F

poule E : équipes classées 3<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> phase D2 – 3C/3D/3E/3F

et ainsi de suite...

Le titre de champion départemental sera attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> sur le niveau D1 poule A à l'issue de la 3<sup>ème</sup> phase.

**REGLES DE PARTICIPATION**

<b>Nombre de joueurs autorisés</b>	<b>10 maximum</b>	
<b>Types de licences autorisées</b> <b>Nombre maximum</b>	<b>Licence 0C ou 0CASTCTC</b>	<b>sans limite</b>
	<b>Licence 1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCTC ou OCT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC)</b>	<b>5 maximum</b>

Les licences OCT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.

Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :

Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- a) un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence 0C, 1C, 2C ou OCT délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre
- b) un maximum de 7 joueurs titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe

**NOMBRE DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES AUTORISEES**

- Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non.  
Exemple : un joueur U15 surclassé D17 ne peut participer qu'avec l'équipe U15 ou qu'avec l'équipe U17 mais pas les deux !
- Un joueur des catégories d'âges U14 et U15 pourra participer à deux rencontres sur trois jours consécutifs (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15)  
Exemple : un joueur U14 peut participer avec l'équipe U15 région et l'équipe U15 D1 (= même catégorie)

**HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES**

- le samedi de 10h00 à 19h00
- le dimanche de 10h00 à 15h30 sous réserve de l'accord des deux clubs

*Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !*

<p><b>REPORT DES RENCONTRES</b></p>	<p>Le report de rencontre est possible, après accord validé des deux clubs, dès lors que celle-ci soit jouée avant la prochaine date de championnat. En D3, après accord validé des deux clubs, le report peut être autorisé par la commission sportive sous réserve d’être réalisé avant la dernière journée de championnat de la phase.</p>
<p><b>CHARTE DE L’ENTRAINEUR</b></p>	<p>OUI en D1 NON en D2, D3 et D4</p>
<p><b>INCIVILITÉS OBLIGATION</b></p>	<p>Une réunion sera programmée le 15/10/23 pour les équipes jeunes masculins et féminins : Le coach ou un représentant de l’équipe y participera ; Les nouvelles règles seront abordées ; Un rappel à l’ordre sera fait sur le respect notamment envers les officiels et les dirigeants des clubs. Chaque équipe présente bénéficiera de 2 points bonus sur chaque phase (pouvant être retiré en cas de comportement inapproprié)</p>
<p><b>CATEGORIES AUTORISEES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• U15 (2009)</li> <li>• U14 (2010)</li> <li>• U13 (2011) surclassé « D15 » (surclassement par médecin de famille)</li> <li>• U12 (2012) surclassé « D15 » (surclassement par médecin de famille)</li> </ul> <p><b>Mixité interdite</b></p>
<p><b>PARTICULARITES DU CHAMPIONNAT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• temps de jeu : 4 x 10 mn</li> <li>• prolongation : 2 mn</li> <li>• ballon : taille 7</li> <li>• feuille e-marque V2</li> <li>• défense (individuelle) Homme à Homme obligatoire</li> <li>• l’arbitre ne doit pas toucher le ballon sur remise en jeu en zone arrière sauf en cas de faute</li> <li>• pas de remplacement autorisé en zone arrière sur violations (permettre le jeu rapide)</li> <li>• distance à 3 points : 6,75 m</li> </ul>